

Québec, le 12 avril 2021

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Ministre de la Justice  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 mars 2021, le député de Laurier-Dorion, M. Andrés Fontecilla, inscrivait au feuilletton une question relative au maintien des logements subventionnés par l'entremise du programme supplément au loyer (PSL) dans les logements coopératifs et sans but lucratif, notamment ceux réalisés grâce au programme d'Achat-Rénovation en coopératives et OSBL (PARCO). Le député de Laurier-Dorion soulevait que la plupart des conventions avec la Société d'habitation du Québec (Société) des projets d'habitation PARCO viendront à échéance à la fin de l'année 2022, de même que les subventions PSL permettant aux personnes les plus vulnérables de résider dans ces logements.

Tout d'abord, je tiens à vous assurer que nous sommes sensibles à ses préoccupations. L'amélioration des conditions de logement des citoyens à revenu faible ou modeste est au cœur des priorités gouvernementales. Plus de 1 000 logements ont été réalisés dans le cadre du PARCO, dont au moins 30 % sont subventionnés annuellement par le PSL. Les besoins en habitation sont grands, et ce, partout au Québec, c'est pourquoi notre gouvernement a multiplié les efforts au cours des dernières années afin que le plus grand nombre de Québécois ait accès à un logement de qualité et abordable.

... 2

D'ailleurs, différentes options sont actuellement en analyse afin de déterminer la meilleure solution pour assurer le maintien de ces subventions. Cette solution, que je m'engage à mettre en œuvre, permettra aux locataires les plus vulnérables de continuer de déboursier seulement 25 % de leurs revenus pour se loger. Ainsi, le gouvernement du Québec continuera à aider par cette mesure les ménages les plus démunis à maintenir et à améliorer leurs conditions de logement.

Par ailleurs, il importe de rappeler que le gouvernement a présenté le 25 mars dernier un budget qui touche l'ensemble de ses clientèles en habitation. Les mesures annoncées aideront à mieux préparer l'avenir dans ce domaine pour l'ensemble des régions du Québec, tout en permettant aux ménages québécois d'habiter un logement abordable, adéquat et conforme à leurs besoins.

En effet, le Plan économique du Québec 2021-2022 prévoit 458,9 M\$ de mesures en habitation. Cela représente notamment des investissements de 250 M\$ pour la construction de 5 000 logements annoncés dans les budgets antérieurs, de 70 M\$ pour la construction de 500 nouveaux logements abordables, de 3,6 M\$ pour aider les ménages sans logis et les municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs, ainsi que de 87,7 M\$ pour l'adaptation et la rénovation de domiciles à travers le Québec.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST